

## Plus des trois quarts des enseignants sont favorables à la création d'un Ordre professionnel des enseignantes et enseignants du Québec

Un sondage réalisé par le Groupe Léger & Léger, pour le compte du Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec (CPIQ), révèle que plus des trois quarts des enseignants (76,1%) sont favorables à la création d'un *Ordre professionnel des enseignantes et enseignants du Québec*. C'est en effet ce qu'a annoncé le 5 mai 1997, en conférence de presse, Madame Lise Duchesneau, présidente du CPIQ.

Selon les résultats du sondage effectué auprès de 1 074 enseignantes et enseignants, le projet d'un *Ordre professionnel* trouve le plus d'appuis parmi les enseignants du secondaire (80,3 %) et ceux qui enseignent à l'université (81,1 %). Le secteur d'enseignement et le statut des enseignants n'ont pas d'incidence significative sur la faveur accordée au projet de création de l'*Ordre*.

L'opinion des enseignants est très significative en ce qui a trait au membership. La vaste majorité des enseignants (78,2 %) est en effet tout à fait d'accord ou plutôt d'accord à ce que l'*Ordre* regroupe toutes les personnes détentrices d'un brevet d'enseignement — le niveau total d'accord atteint 92,8 % parmi ceux qui sont favorables à la création de l'ordre. La seule catégorie d'enseignants qui enregistre un taux d'accord inférieur à 80 % est celui du secteur « formation générale aux adultes » avec 71,7 %.

Madame Duchesneau ne se dit nullement surprise par ces résultats : « Ils confirment ceux d'un précédent sondage effectué au printemps 1996 auprès des membres des associations professionnelles d'enseignants, qui étaient par ailleurs très favorables à la création d'un *Ordre*. Ce récent sondage n'est que le reflet d'une demande que l'on entend de plus en plus fréquemment dans le réseau de l'éducation. À la lumière de ces résultats, je pense que le CPIQ doit maintenant aller de l'avant dans ses démarches vers la création d'un *Ordre professionnel* ».

### Un ordre qui assumerait l'ensemble des responsabilités reliées aux aspects professionnels de l'enseignement.

Afin de connaître les principales fonctions qui devraient constituer la mission et les objectifs du futur *Ordre* les

répondants ont noté une douzaine d'énoncés. Avec des notes globales de 9,0 et 9,2 sur 10 (un 10 signifiant « très étroitement lié à la mission de l'*Ordre* »), les énoncés portant sur un code d'éthique et le statut professionnel ont la faveur de presque tous les enseignants. Les répondants accordent également beaucoup d'importance au rôle de conseiller et d'informateur, tant auprès du ministère que du public (8,4 et 8,5). Les fonctions portant sur l'accréditation d'organisme de formation, sur l'approbation des programmes, sur l'élaboration de normes de classement et d'admissibilité des élèves obtiennent également des notes élevées (8,0 et 8,1).

Le rôle administratif et les pouvoirs disciplinaires qui devraient incomber au futur *Ordre* soulèvent moins l'adhésion des répondants. Parmi les trois énoncés comportant un aspect disciplinaire ou régulateur, la possibilité de « délivrer le brevet d'enseignement et, selon le cas, le renouveler, le modifier, le suspendre, l'annuler ou le rétablir » sème certains doutes parmi les répondants qui appuient néanmoins cette fonction (6,4). Toutefois, même ce dernier énoncé enregistre un 7,0 parmi les enseignants favorables au projet de création d'un *Ordre professionnel*.

Le questionnaire du sondage a été distribué à la mi-février à 3 000 enseignantes et enseignants selon un échantillon déterminé au hasard par le Groupe Léger & Léger. La marge d'erreur est de  $\pm 2,99$  % et ce, pour un intervalle de confiance de 95,0 %.

Notons que le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec est un organisme qui regroupe 39 associations professionnelles d'enseignants ainsi que cinq organismes professionnels d'intervenants en éducation (21 000 membres). Fondé en 1968, il a pour mission de contribuer au développement de la pédagogie et de la compétence professionnelle des enseignants pour une meilleure qualité de l'éducation au Québec. Il s'occupe de dossiers reliés à des composantes essentielles de l'éducation tels que les valeurs en éducation et la formation fondamentale, les curriculums, la formation des enseignants, le matériel didactique et pédagogique d'appoint, l'évaluation des apprentissages, la formation professionnelle et technique, l'harmonisation interordres et la promotion du français. ■

